



ÉLABORATION DU SCoT DE LA VALLÉE DE LA DRÔME



Examen du pré-PADD

7 Février 2019

ATELIERS DU TERRITOIRE

TERCIA
consultants

SOBERCO ENVIRONNEMENT

item
ETUDES & CONSEIL

TEMAH
ETUDES

URBICAND

M & B
Avocats



Introduction

Le calendrier du SCoT & la vocation du PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*)

Le calendrier du SCoT

*Le SCoT, un processus d'élaboration concertée
qui s'inscrit dans la durée*

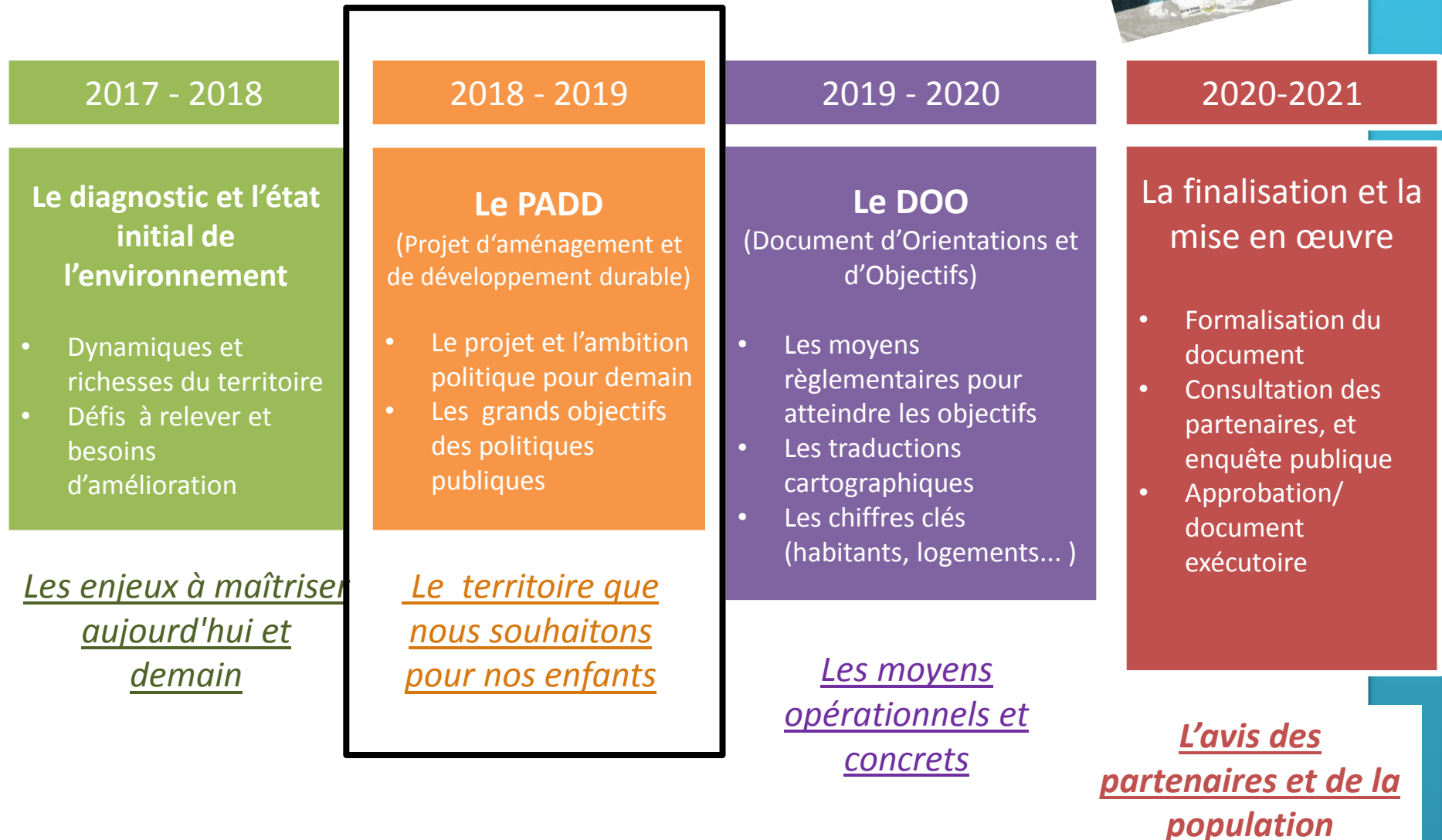
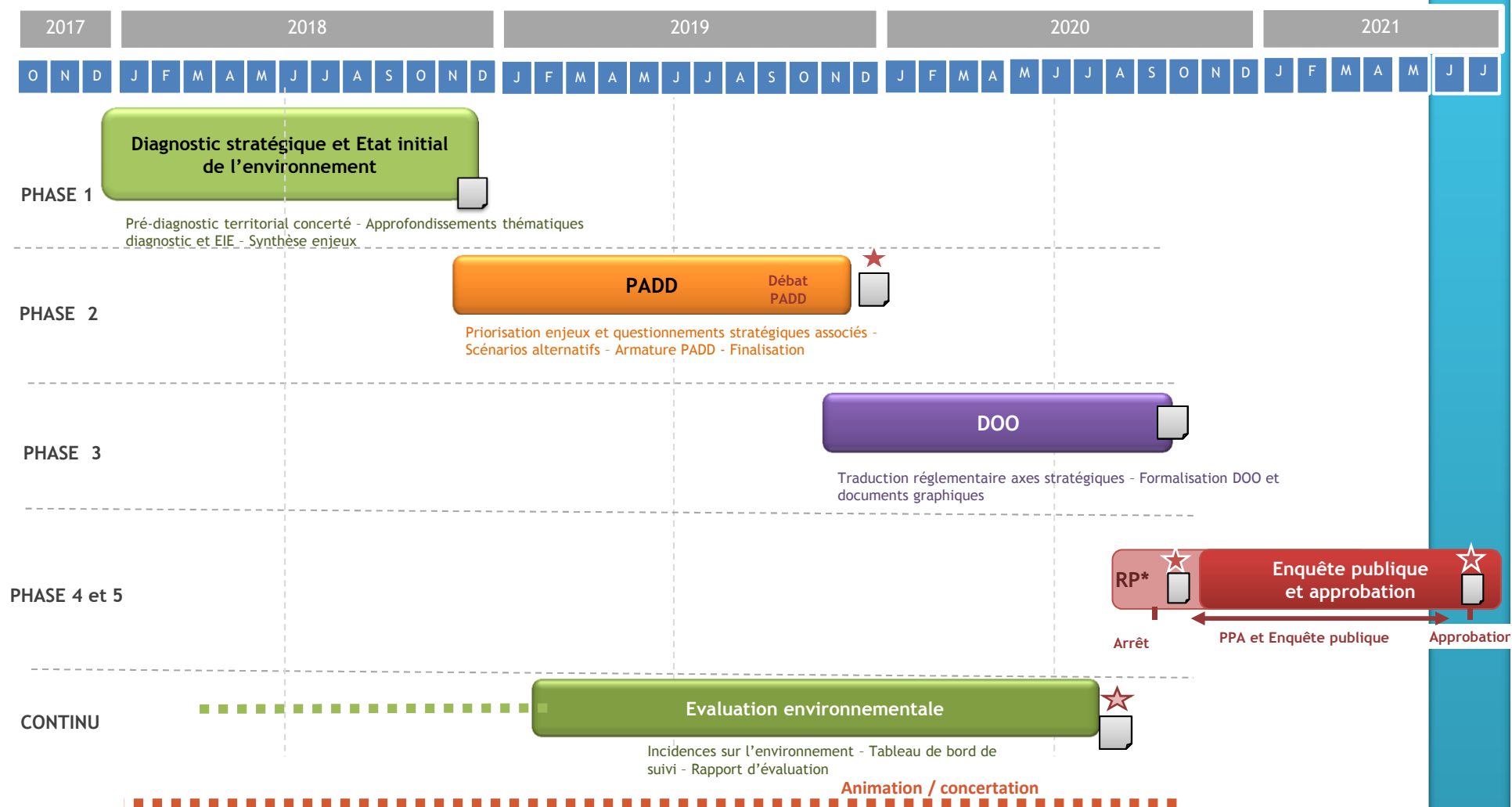


Schéma global



LEGENDE

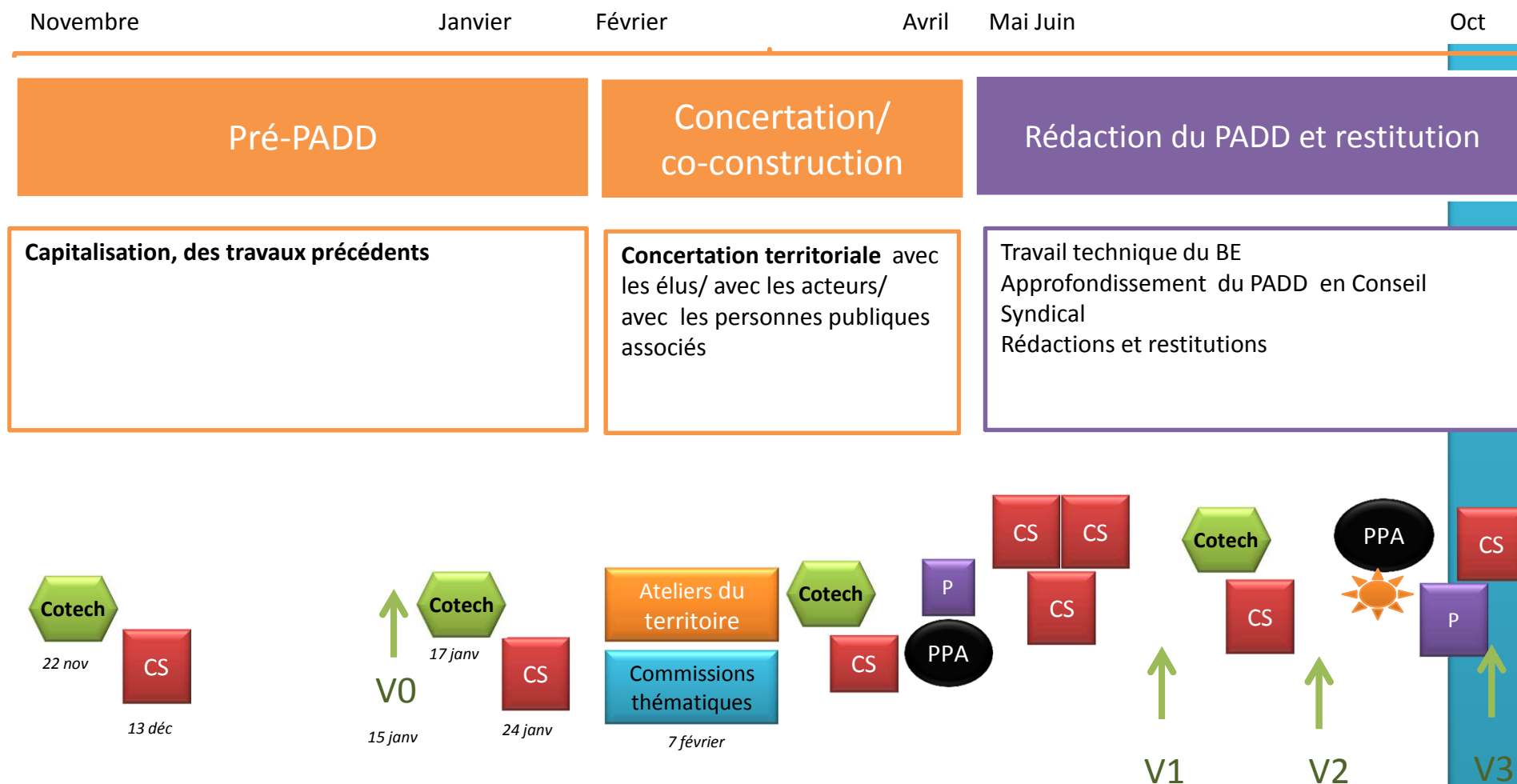
★ Délibération du Comité syndical

📄 Livrable

* RP = Rapport de présentation

Déroulement de la phase PADD

11-12 mois : Novembre 2018 à fin Octobre 2019



Objectifs et déroulement de la séance

■ Objectifs

- ✓ Partager largement et enrichir le pré-PADD
- ✓ Engager le débat sur les sujets et arbitrages clés du SCoT

■ Modalités et déroulement

✓ Déroulement

- 9h00 : Accueil café
- 9h30-10h00 - Introduction en Plénière
Calendrier - Le PADD : c'est quoi?
Eléments clés du Pré PADD
- 10h-12h00 - Travail en 3 sous-groupe
 - Les propositions politiques affirmées
 - Les questions en suspens
- Plénière de 30 minutes : mise en commun des débats



3 sous-groupes

1

Quelle structuration du territoire ?
(armature, démographie et
mobilité) – *Animation TERCIA*

2

Quelle valorisation des ressources
et du cadre de vie?
Animation SOBERCO

3

Quels développement et
aménagement économique du
territoire
Animation TEMAH



1

Le pré-PADD

La philosophie du projet

▪ Notre positionnement territorial

Un éco-territoire

Dimension économique,
agricole, touristique et
écologique

Un territoire
attractif et
dynamique

Un territoire
d'arts et de
culture

Un territoire de
solidarité

Communes/
générations/...

▪ Nos ambitions politiques : co-construire une métropole rurale responsable, innovante et alternative

- ✓ Promouvoir un modèle de développement territorial plus vertueux, résolument ancré dans les changements de pratique et l'anticipation, qui irrigue tout le territoire
- ✓ Consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (dont art et culture) et la réponse à ses besoins (concept « Biovallée »)
- ✓ Décliner l'excellence environnementale dans tous les champs du développement territorial
- ✓ Réinventer l'urbanisme et la mobilité au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition énergétique

Les 4 objectifs du PADD

1

Aménager durablement la vallée de la Drôme aval



2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources



3

Consolider l'excellence environnementale



Lézard ocelé

4

Développer une mobilité durable et solidaire



Objectif 1

Aménager durablement la vallée de la Drôme aval

Le développement est organisé à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

1.1- Organiser le développement à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

1.2- Conforter la dynamique démographique tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles

1.3- Conforter et développer la vitalité globale des centres-bourgs

1.4- Consolider le maillage des équipements dans les zones rurales



Objectif 2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

Consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (« Biovallée ») et la réponse à ses besoins

2.1 Capitaliser sur le positionnement « Biovallée »

2.2 Promouvoir une solidarité économique

voire une relocalisation des activités et des coopérations entre les communes

2.3 Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités

2.4 Développer une agriculture fondatrice de l'économie et de l'identité du territoire

2.5 Conforter l'identité d'un Eco-territoire touristique



Objectif 3

Consolider l'excellence environnementale

*Porter une ambition forte de protection de toutes les composantes qui fondent la qualité et l'attractivité du territoire et qui constituent des biens communs : **les paysages** (naturels, agricoles et bâtis), **les milieux naturels et la biodiversité** (écosystèmes, rivières, massifs, forêts...), **les ressources naturelles** (eau, terre, air, énergie)*

- 3.1 Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain
- 3.2 Protéger et économiser la ressource en eau
- 3.3 Transformer le modèle énergétique du territoire
- 3.4 Mobiliser la ressource en espace avec parcimonie et responsabilité
- 3.5 Protéger la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire
- 3.6 Maîtriser les risques



Objectif 4

Développer une mobilité durable et solidaire

Réinventer l'urbanisme et la mobilité au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition énergétique

- 4.1 Concevoir un mode d'urbanisation favorable à la mobilité durable (pour une mobilité choisie)
- 4.2 Concevoir la vallée, et notamment la voie ferrée et le chapelet de « pôles gares », comme un axe structurant de la mobilité durable
- 4.3 Structurer le territoire autour de bassins de mobilités de proximité offrant un panel de solutions de mobilité adaptées
- 4.4. Développer une offre de mobilité solidaire et créatrice de lien social
- 4.5. Intégrer les besoins de logistique dans le plan de mobilité du territoire





2

Le travail en groupe

Répartition des travaux en groupe

10h00 -12h00

Disposition : 12-15 personnes par groupe

1

Quelle structuration du territoire ? (armature, démographie et mobilité)
– Animation TERCIA

2

Quelle valorisation des ressources et du cadre de vie?
Animation SOBERCO

3

Quels développement et aménagement économique du territoire
Animation TEMAH

Suivant les inscriptions – équilibre de la taille des groupes – mixer les participants des structures

- 1 Animateur par groupe = Bureau d'études
- Désigner 1 rapporteur par groupe en début de séquence
- Recueillir les expressions individuelles sur le paper-board
- Regrouper/ synthétiser les idées

Le rapporteur présentera oralement une synthèse des expressions à l'ensemble des participants de la conférence en séance plénière



Objectif 1

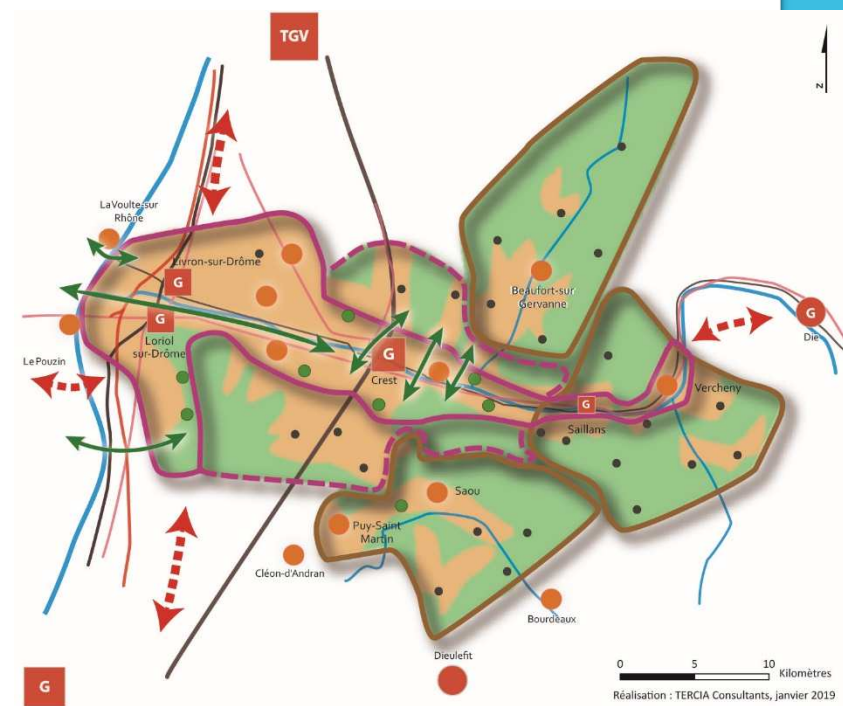
Aménager durablement la vallée de la Drôme aval

Le développement est organisé à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

Obj 1

■ 1.1 Organiser le développement à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

- ✓ **Structurer l'armature urbaine multipolaire autour de l'axe central de la vallée** auquel est articulé **3 bassins de vie ruraux dynamiques**, véritables laboratoires des nouveaux modes de vie contemporains
- ✓ Favoriser l'**irrigation économique et démographique** du territoire
- ✓ **Protéger fortement les espaces agricoles et naturels de valeurs** comme ressource de développement notamment dans la vallée (coupures d'urbanisation)
- ✓ **Concevoir la vallée, notamment la voie ferrée et le chapelet de gares, comme un axe structurant de la mobilité alternative** : composé de nœuds d'intermodalité jouant à la fois le rôle de collecteurs et de diffuseurs des mobilités sur le territoire. Cet axe intègre les gares jusqu'à Saillans et offre une alternative à tout l'est du territoire.



Obj 1

1.1 Organiser le développement à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

Le parti d'aménagement



Armature territoriale et urbaine

- Pôle gare
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Pôle relais
- Pôle de proximité
- Village
- Eco-vallée structurante à consolider
- Espace de vie associés
- Bassin de vie ruraux à dynamiser autour de leur pôle relais
- Complémentarité inter-SCoT
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Trame agricole et naturelle

- Terroir agricole
- Boisements
- Corridors principaux entre les vallées
- Cours d'eau principaux

1.2 Conforter la dynamique démographique tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles

- ✓ Renforcer la dynamique démographique par rapport aux tendances passées/ renforcer la capacité d'action publique du territoire (base fiscale)
- ✓ Adapter le développement aux sensibilités des communes en termes de ressources (eau/ foncier/ paysages..) : avoir des fortes exigences environnementales (notion de transition écologique)
- ✓ Renforcer l'offre du territoire pour les jeunes/ les actifs (emplois/logements/ équipements/ formations..)
- ✓ Favoriser et accompagner la diffusion de la croissance démographique dans le territoire
 - Conforter la vitalité et l'attractivité des polarités principales de la vallée (notamment Livron, Loriol et Crest)
 - Favoriser la diffusion des populations dans les polarités relais, les polarités de proximités et les villages des bassins de vie ruraux



Obj 1

*Lien avec la
ressource en eau
et la
consommation
d'espace*

Chiffres de références et comparaisons

Prospective des PLH :

- CCVD : objectif de croissance annuelle moyenne (TCAM) de 1,7% par an, mais bilan à mi-parcours montre ralentissement

Prospective des territoires voisins

- Rovaltain : TCAM de 0,55% par an à horizon 2040
- Ardèche Méridionale : TCAM de 0,73% par an à horizon 2040

1.3 Conforter et développer la vitalité globale des centres-bourgs

- ✓ Conforter une offre de proximité pour les habitants du territoire
(au travers d'une diversité de commerces, d'activités économiques, de services, de lieux convivialité) dans les centralités
- ✓ Privilégier le développement de l'offre d'habitats dans les centres, centre-bourgs et villages ...
- ✓ Intégrer les questions d'accessibilités par une diversité de modes déplacements (cheminements doux, TC...)
- ✓ Conforter la vitalité des centres bourgs et des villages au travers d'une approche patrimoniale *passant par l'entretien du bâti ancien, de l'amélioration de la qualité et de la continuité des espaces publics, de la qualité des entrées de villes.*



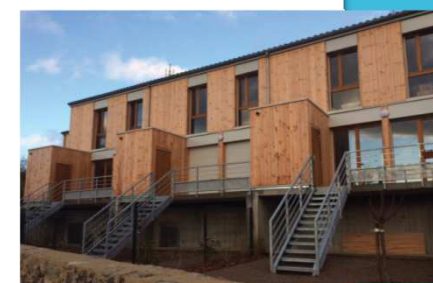
1.4 Consolider le maillage des équipements dans les zones rurales

- ✓ Préserver un socle de service public accessible à tous dans les zones rurales
- ✓ Renforcer le maillage du territoire, la diffusion des équipements et services
Santé/ Petite enfance/ Formation supérieure /Equipements de loisirs et culturels
- ✓ Développer des réponses innovantes pour améliorer l'accessibilité aux équipements
(mutualisation, télé services, itinérance..) sur les territoires les plus excentrés
- ✓ Mettre en cohérence le maillage des équipements et l'armature commerciale au service de la vitalité des centres bourgs *(cohérence armature urbaine, commerciale, équipements, transports)*
- ✓ Utiliser l'aménagement numérique pour conforter le maillage des services et leur accessibilité – *Combiner aménagement physique et aménagement numérique au service de politiques publiques innovantes et intégrées*



■ 1.6 Diversifier l'offre de logements

- ✓ Diversifier le parc de logement (*habitat groupé, petit collectif, T1/T2, logements locatifs, sociaux...*) afin de compléter le parcours résidentiel des ménages (familles)
- ✓ Développer une offre de logements adapté aux jeunes, aux familles, aux retraités et aux actifs pour renforcer l'attractivité des petites communes rurales et permettre le maintien à domicile
- ✓ Favoriser la création et la rénovation des logements communaux locatifs...



Saillans

■ 1.5 Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local

- ✓ Prendre en compte les sensibilités paysagères et architecturales/ adapter les formes urbaines au contexte local *en évitant la banalisation du paysage par des formes trop standardisées*
- ✓ Promouvoir des modes d'urbanisation favorisant les mobilités actives et les réductions de consommation énergétique *développer un urbanisme favorisant : les mobilités de proximité, une moindre dépendance à l'automobile, la réduction des consommations énergétiques - Renforcer la mixité des fonctions urbaines pour limiter les déplacements contraints*
- ✓ Réduire la consommation d'espaces sans perdre en qualité de vie pour les habitants *Faire évoluer les proportions entre espaces communs et espaces privatifs dans les tissus urbains*
- ✓ Favoriser la multifonctionnalité des espaces/ la mutualisation et le partage de l'espace
- ✓ Améliorer la création du lien social par des espaces publics de qualité



Beaufort-sur-Gervanne

Les orientations qui restent à définir

Quels critères de répartition du développement urbain au sein de l'armature territoriale?

- ✓ Quelle principes de répartition de la croissance entre les unités?
 - *Volonté de maintien des équilibres actuels entre les unités territoriales?*
 - *Ou besoin de dynamisation de certaines unités, de rééquilibrage?*
- ✓ Quels principes de répartition de la croissance démographique au sein des communes de l'armature urbaine et villageoise ?
 - *Quel rôle pour les pôles gares ? Et pour les autres pôles (relais/proximité)?*
 - *Quels objectifs pour les villages?*
 - *Quels arbitrages dans les secteurs à forte sensibilité agricole et environnementale ? (Vallée de la Drôme) - notion de capacité d'accueil.*
- ✓ Quelle place pour les nouveaux arrêts (nouvelles gares) dans l'aménagement/ la structuration du territoire?

Quels besoins d'équipement des polarités et des communes ?

- ✓ Quelles polarités/quelles communes renforcer?
- ✓ Quelles réponses et projets spécifiques?
 - ✓ En matière d'emploi, de logements, d'équipement, de mobilité pour garder la jeunesse du territoire ?
 - ✓ Quels projets d'équipements ou de services structurants en réponse aux besoins?
 - ✓ Quelles solutions aux besoins des publics les plus précaires et les plus isolés ?

Armature territoriale et urbaine



Les orientations qui restent à définir

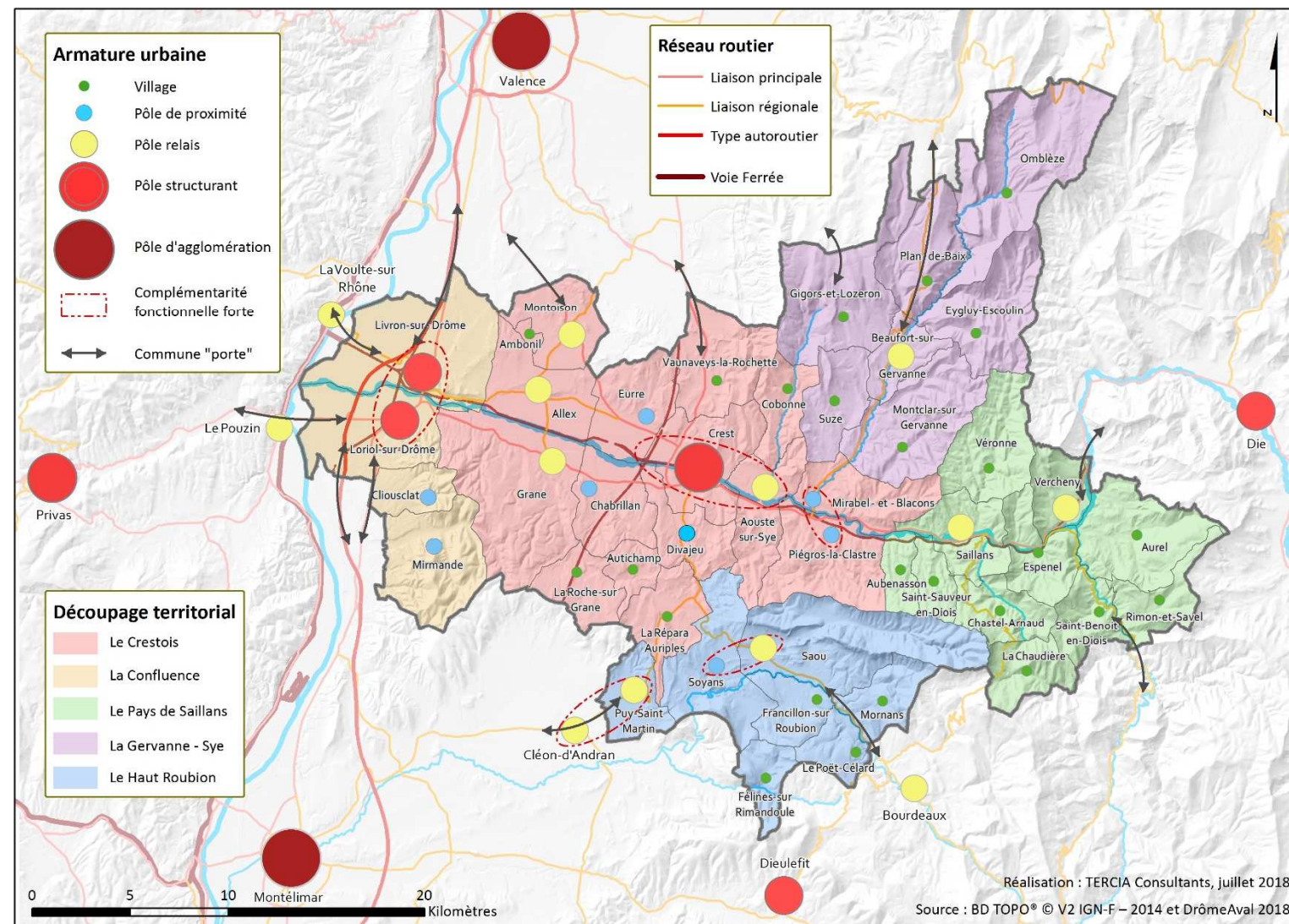
Quels principes d'urbanisation différenciés selon les unités territoriales et selon les typologies de commune (polarités)?

- ✓ Pour consolider les centres ? Les hameaux ?
- ✓ Pour adapter l'offre de logement?
- ✓ Pour adapter les formes urbaines, les densités, les exigences de mobilité?
 - Place de la voiture?
 - Diversification de l'offre de mobilité?
 - Réduction de la consommation d'espace/ efforts de densité/ renouvellement des formes urbaines ?
 - Ambition de densification/ construction de logements plus forte autour des pôles gares ?

Armature territoriale et urbaine



- Quels critères de répartition du développement urbain au sein de l'armature territoriale?
- Quels besoins d'équipement des polarités et des communes ?
- Quels principes d'urbanisation différenciés selon les unités territoriales et selon les typologies de commune (polarités)?



Objectif 2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

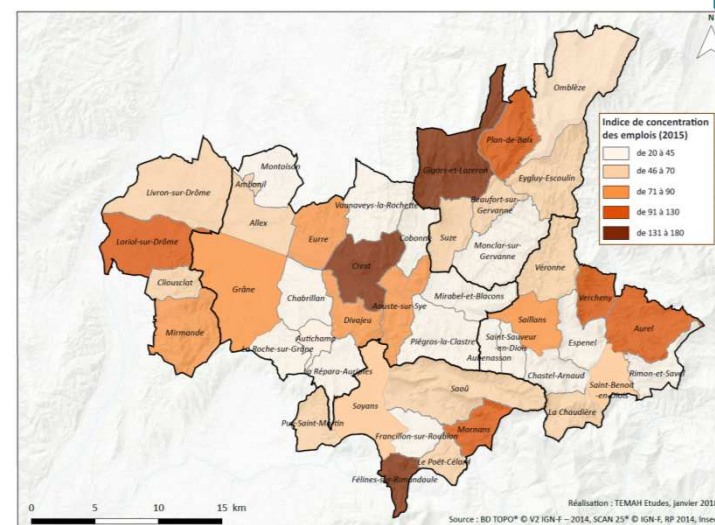
Consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (« Biovallée ») et la réponse à ses besoins

2.1 Capitaliser sur le positionnement « Biovallée »

Obj 2

■ Conforter une économie productive éco-compatible et développer l'économie résidentielle

- ✓ Atteindre un indice de concentration d'emploi de 1 (contre 0,82)
- ✓ Mobiliser toutes les ressources du territoire pour conserver un équilibre entre emplois résidentiels et productifs
- ✓ Orienter le caractère durable des filières économiques à accueillir pour être en accord avec le concept de Biovallée
Renforcer les circuits-courts pour l'ensemble des produits réalisés (écologie industrielle et territoriale) et les emplois non délocalisables



■ Renforcer le positionnement et le traduire plus perceptiblement dans la réalité économique

- ✓ Renforcer le positionnement économique du territoire sur ses filières d'excellence : *agroalimentaire, plantes aromatiques et médicinales, agriculture biologique, écotourisme, plasturgie*
- ✓ Renforcer le tissu de TPE / PME en développant le territoire de manière équilibrée
- ✓ Adapter et améliorer l'offre en foncier d'activités en quantité et en qualité
- ✓ Renforcer l'accessibilité numérique du territoire



2.2 Promouvoir une solidarité économique

voire une relocalisation des activités et des coopérations entre les communes

■ Répartir de façon équilibrée les usages du foncier à vocation économique

- ✓ Préserver le foncier indispensable pour les fonctions économiques majeures (notamment attirer des entreprises), tout en étant le plus économe possible en terres agricoles.
- ✓ Permettre le maintien /développement :
 - de micro zones artisanales (plombier, maçon, charpentier, électricien, cave vinicole, brasserie...)
 - d'implantation d'activités dans les tissus
 - des implantations isolées de grandes entreprises
- ✓ Permettre le développement des services métropolitains sur le territoire : cibler précisément les pôles en capacité d'accueillir des activités de ce type et les doter des aménagements nécessaires



■ Concilier attractivité économique et qualité environnementale

- ✓ Produire des zones et des bâtiments d'activité de qualité (Charte des Ecoparcs de la Biovallée : Production d'énergie, accessibilité tous modes, réduction des impacts environnementaux.)
- ✓ Requalifier et densifier les zones d'activités les plus anciennes
- ✓ Intégrer l'accueil d'activités tertiaires dans la programmation des extensions urbaines
- ✓ Relier l'accueil de services dans les pôles urbains aux projets de rénovation du bâti
- ✓ Valoriser les friches industrielles ou agricoles en priorité (recensement précis des friches industrielles et des bâtiments d'élevage désaffectés)



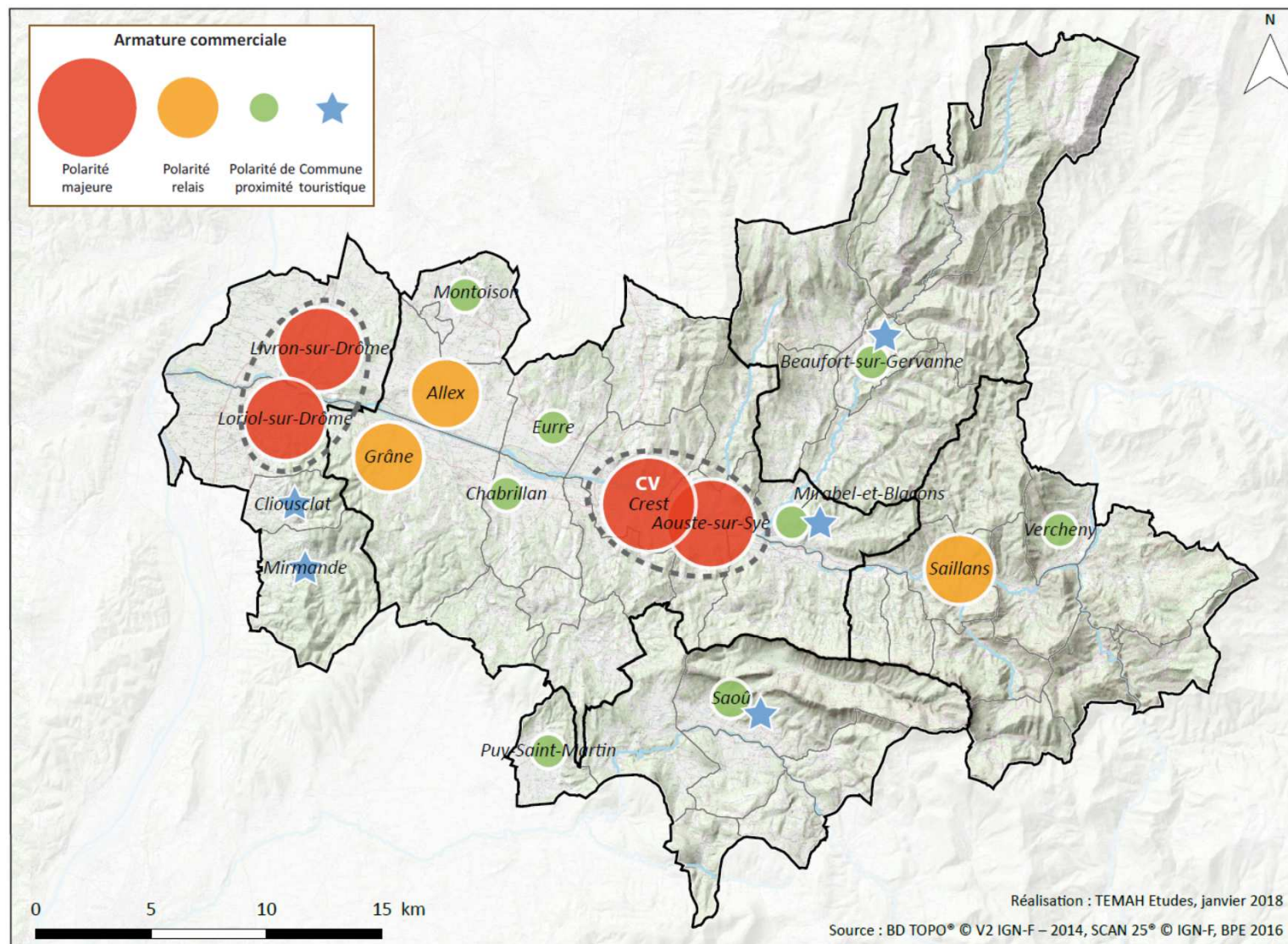
2.3 Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités

Obj 2

- **Equiper le territoire pour limiter l'évasion vers les pôles proches.**
 - ✓ Doter le territoire d'une offre non alimentaire limitant l'évasion
 - ✓ Limiter les installations dans les pôles de périphérie aux seules activités qui ne pourraient pas s'installer en centre-ville ou dans les pôles existants/ limiter la taille des cellules
- **Préserver la dynamique des centralités en limitant les déplacements d'activités existantes (commerces et services) vers la périphérie.**
 - ✓ Produire ou réhabiliter des locaux permettant à ces activités de rester dans les centralités
 - ✓ Réaliser des aménagements et équipements attractifs dans les centres pour permettre l'accueil d'activités nouvelles
- **Conserver un bon niveau de service dans les pôles relais et de proximité**
 - ✓ Permettre l'installation de supérette dans les communes d'une certaine taille (3000 habitants)
 - ✓ Développer les commerces multiservices / épicerie associative.. dans les autres communes
 - ✓ Intégrer le commerce et les services aux projets de rénovation/requalification
- **Contribuer à la vitalité de l'économie locale et au lien social**
 - ✓ Faciliter la vente de produits issus de l'agriculture locale, en points de vente, sur les marchés et par toutes autres initiatives locales (foire, ...)
 - ✓ Soutenir les efforts des associations de commerçants et des professionnels en termes d'animation (marchés) et de commercialisation (points de retrait)



2.3 Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités



2.4 Développer une agriculture fondatrice de l'économie et de l'identité du territoire

Obj 2

■ Consolider un territoire nourricier, riche d'une agriculture dynamique

- ✓ Conforter le caractère structurant de l'agriculture - Préserver un territoire nourricier, *qui valorise l'ensemble de ses filières de qualité (agriculture biologique, ...), les productions locales et qui développe les circuits courts au service d'une relocalisation de l'alimentation.*
- ✓ Protéger efficacement le foncier agricole, ses meilleures terres et rendre la vocation agricole prioritaire (*terroirs, terres productives, alimentation, pastoralisme, diversification ...*)
- ✓ Favoriser le maillage du territoire par des petites exploitations *en favorisant les installations plutôt que les d'agrandissements excessifs d'exploitations.*
- ✓ Améliorer les conditions d'exploitation et *notamment, permettre des bâtiments incluant le logement, les habitats légers et mobiles*



■ Favoriser le développement des outils de transformation /commercialisation locaux

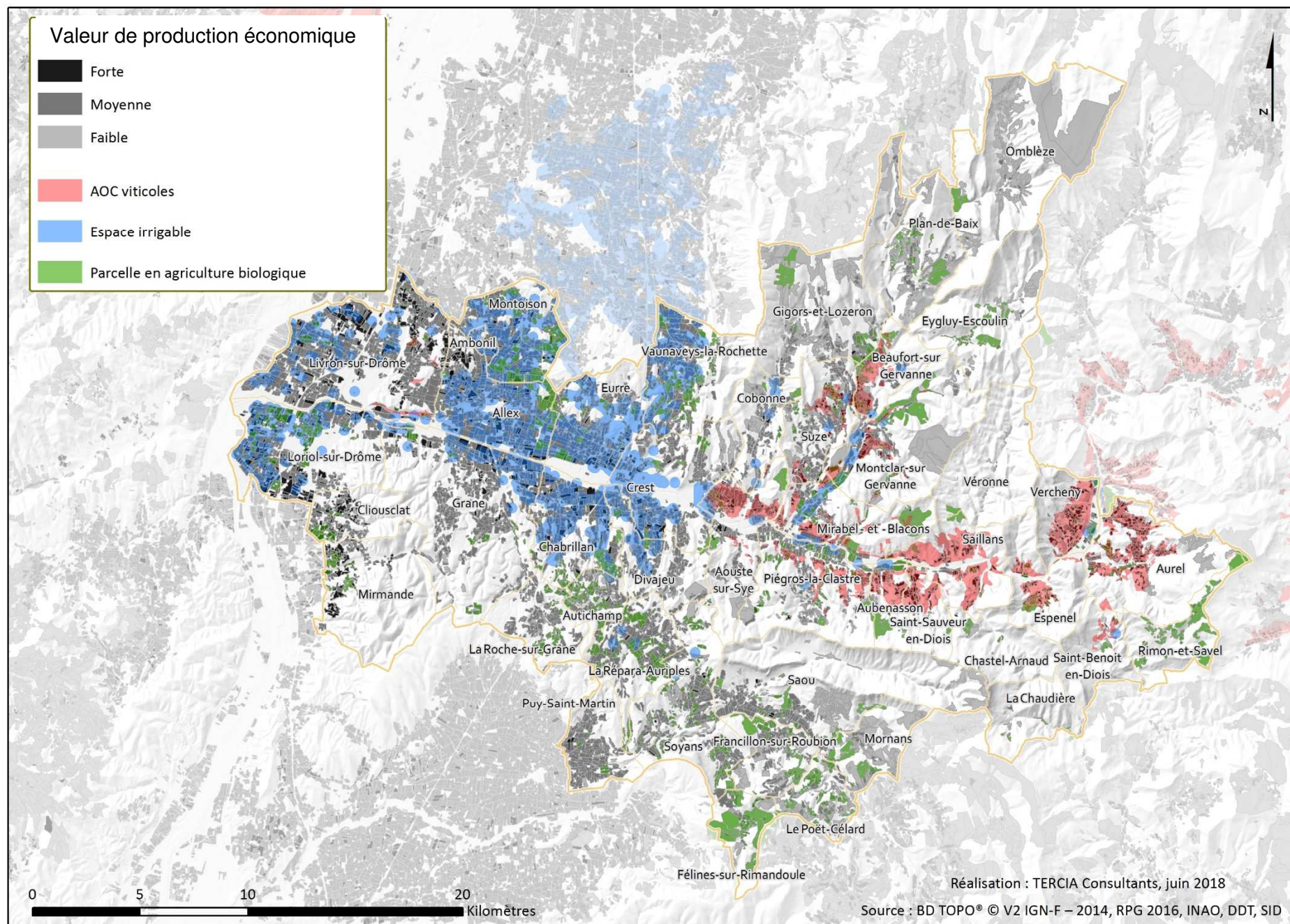
■ Conforter la vocation pastorale du territoire *et reconquérir des espaces nécessaires à l'activité*

- ✓ Sécuriser le foncier pastoral
- ✓ Permettre la création de logements / d'abris et d'équipements dans les espaces pastoraux (*pistes, stockage d'eau...*)



■ Relayer les orientations du schéma directeur d'irrigation de la Drôme *pour le secteur de la vallée de la Drôme*

- ✓ Développer le stockage hivernal
 - substitution des prélèvements directs (création de bassins de stockage)/ diversité des mode de stockage
- ✓ Développer le maillage avec les territoires voisins



2.5 Conforter l'identité d'un Eco-territoire touristique

- **Affirmer une stratégie touristique, en cohérence avec les ressources du territoire**
 - ✓ Privilégier les projets compatibles avec la Biovallée (Eco/tourisme, tourisme Nature)/Proscrire les grands projets « Hors-sols »
 - ✓ Localiser les espaces à équiper pour accueillir les équipements touristiques et les espaces à protéger
 - ✓ Valoriser l'identité d'un Eco-territoire touristique, en intégrant les professionnels (hébergeurs, producteurs, créateurs,...) pour créer et promouvoir des produits touristiques éco-compatibles
 - o Tourisme lié à la vallée de la Drôme : loisirs aquatiques, Cyclotourisme (Vélo Drôme), randonnée, escalade
 - o Tourisme architectural et patrimonial : villages de caractères, ...
 - o Eco tourisme/ Tourisme nature (rando pédestre, cheval,...) : Saoû, Gervanne
 - o Tourisme gastronomique : clairette, produits bio locaux (fruits, fromages)
 - o Tourisme « biovallée » : circuit de visite des aménagements/activités exemplaires/ Tourisme d'affaires
- **Exiger des performances énergétiques et environnementales pour les différents projets d'aménagements touristiques (*hébergement ou autres équipements*)**
- **Renforcer l'économie touristique**
 - ✓ Permettre le développement d'hébergements adaptés à une demande qualitative diversifiée, notamment dans les vallées – favoriser la rénovation de l'existant
 - ✓ S'appuyer sur la diversification des modes de déplacement pour consolider l'offre touristique du territoire
 - ✓ Intégrer les activités touristiques à la conception des projets urbains (capacités d'hébergement, de services).
- **Intégrer les activités culturelles et sportive et leur potentiel d'animation dans la programmation des équipements**

Le commerce

- ★ • Quels rééquilibrages au sein de l'armature territoriale ?
 - Entre les unités territoriales ?
 - Au sein de l'armature ?
- ★ • Quels équilibres rechercher entre les formes de commerces (grands commerces / commerces en centre-ville ou vente directe) ?
- ★ • Quelle ambition de limitation de la vacance commerciale dans les centres-villes et centres bourgs concernés (*Crest/ Livron/ Loriol...*) ?
- ★ • Quelle intégration du e-commerce et des problématiques liées à l'acheminement ?
- ★ • Quel accessibilité « tous modes de déplacement » aux commerces?

Le projet agricole et forestier

- Quels principes de localisation/ identification des terres agricoles à protéger?
 - Quels critères d'identification des zones agricoles stratégiques?
 - Quelle intégration des zones actuellement non exploitées?
 - Quel encadrement du développement des constructions agricoles et des habitations des exploitants *au regard des enjeux paysagers, écologiques et de maintien des espaces agricoles ?*
- **Quelle valorisation de la forêt ?**

Le tourisme

- Quelle localisations préférentielles pour les projets d'équipements et aménagements touristiques ?
 - Lien avec l'analyse sur le paysage et la ressource en eau, notamment dans les secteurs déficitaires/ la mobilité/ les équipements à la population
(équipement structurant culturel ou polyvalent ?)
- Quels sites à protéger?

Objectif 3

Consolider l'excellence environnementale

*Porter une ambition forte de protection de toutes les composantes qui fondent la qualité et l'attractivité du territoire et qui constituent des biens communs : **les paysages** (naturels, agricoles et bâtis), **les milieux naturels et la biodiversité** (écosystèmes, rivières, massifs, forêts...), **les ressources naturelles** (eau, terre, air, énergie)*

3.1 Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain

- Préserver la qualité et la spécificité des paysages dans les secteurs les plus ruraux et moins soumis à pression urbaine (*Diois, Sud Vercors, vallée du Roubion, Collines entre Drôme et Andrans*)
 - ✓ Valoriser / préserver les silhouettes harmonieuses et remarquables
mise en valeur les villages perchés/ limites nettes entre village et campagne, fond de vallée de la Drôme le plus dégagé possible et occupé par l'agriculture, vues dégagées le long des routes
 - ✓ Traiter les zones de transition ville/campagne, et soin spécifique aux greffes urbaines notamment pour les villes et villages à caractère patrimonial
 - ✓ Anticiper les besoins d'aménagement des sites naturels à forte fréquentation



3.1 Mettre en valeur la qualité et la singularité des paysages, ainsi que le patrimoine architectural et urbain

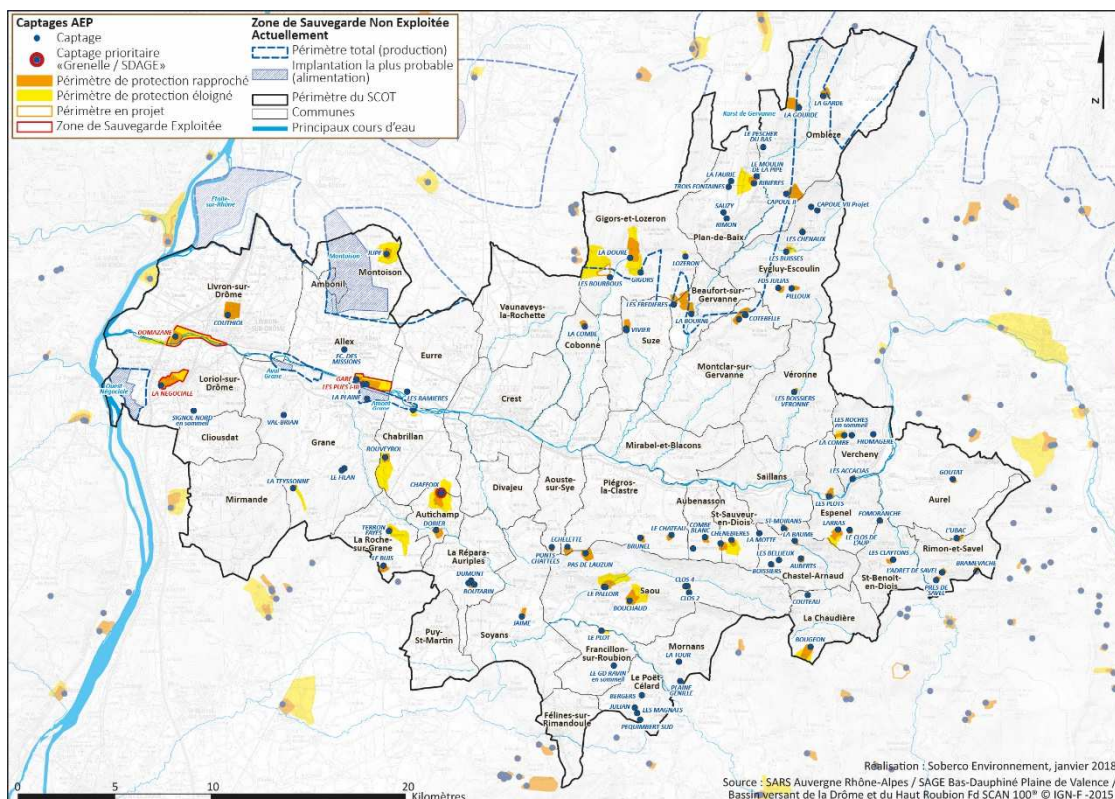
- **Améliorer la lisibilité paysagère autour des villes dans la vallée de la Drôme (*Crest, Loriol, Livron*) et favoriser leurs développement harmonieux**
 - ✓ Maintenir des grandes coupures d'urbanisation/ respiration paysagère dans les vallées - traiter les transitions et soigner les greffes urbaines sur les villes patrimoniales
 - ✓ Favoriser la mutation des faubourgs et entrées de ville, par renouvellement urbain ou densification.
 - ✓ Améliorer la qualité paysagère pour les espaces commerciaux et les espaces d'activités économiques en cohérence avec l'image d'Eco-territoire
 - ✓ Mettre en valeur les bords de la Drôme dans les traversées urbaines



3.2 Protéger et économiser la ressource en eau

Obj 3

- **Préserver les espaces stratégiques pour la ressource en eau superficielle et souterraine (tous les aquifères)**
 - ✓ Préserver durablement des espaces de prélèvement actuel (captages AEP) et les zones de sauvegarde (zone d'intérêt pour le futur)
 - ✓ Protéger les zones humides /Préserver les espaces de bon fonctionnement de la rivière, de ses affluents et du fleuve
 - ✓ Maintenir les éléments naturels (*haies, noues, fossés, prairies, milieux humides,...*) limitant le ruissellement pour favoriser la recharge des nappes



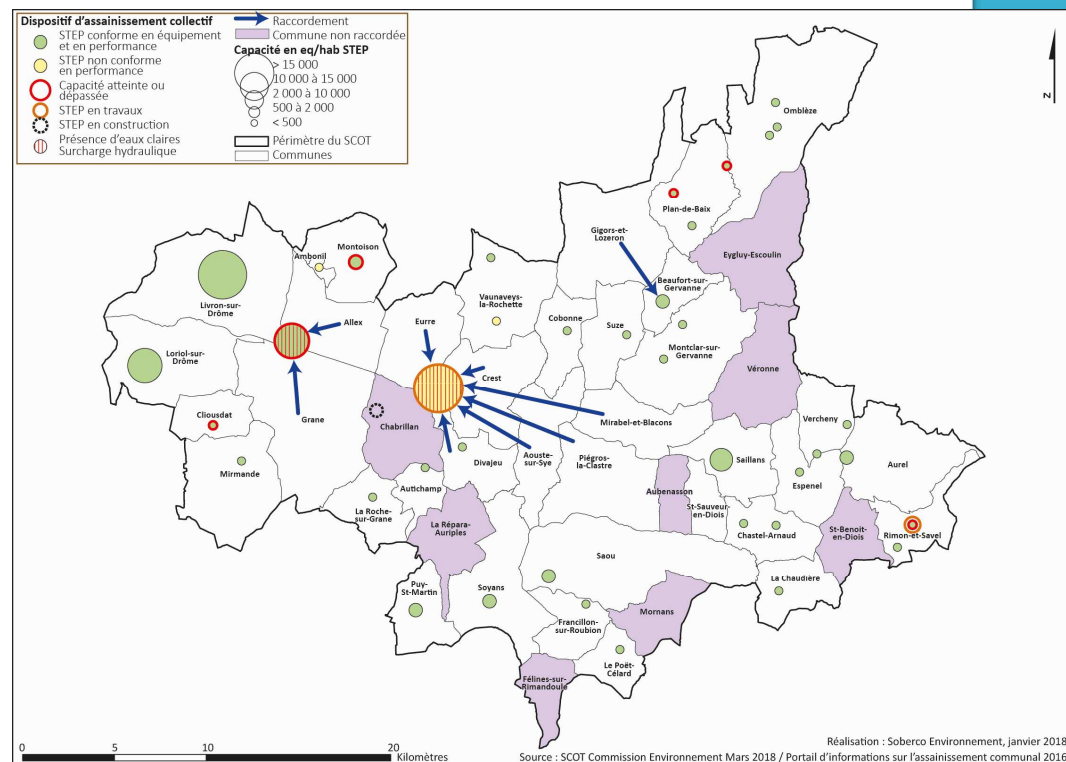
3.2 Protéger et économiser la ressource en eau

Obj 3

- **Garantir l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire**
 - ✓ Valoriser les ressources locales pour les besoins du territoire/ Conditionner le développement urbain à la disponibilité de la ressource à terme
 - ✓ Prendre en compte les objectifs de réduction des prélèvements (PGRE Drôme) de la ressource dans le calibrage du développement (*objectif démographique plus modéré pour les communes vulnérables*) et dans les choix de développement économique
 - ✓ Anticiper les effets du changement climatique sur la ressource locale en diversifiant les ressources

- **Améliorer la qualité des eaux du bassin versant de la Drôme**
 - ✓ Conditionner le développement urbain à la capacité des dispositifs de traitement des eaux usées et à la capacité d'épuration des milieux récepteurs
 - ✓ Organiser/phaser le développement en fonction de la programmation de travaux d'amélioration envisagés (*réseaux de collecte, conformité des équipements, capacité, ...*)

- **Anticiper les besoins liés à la défense incendie**



3.3 Transformer le modèle énergétique du territoire

Obj 3

▪ Renforcer la sobriété et l'efficacité du modèle de développement et des aménagements

✓ A l'échelle de l'habitat et des constructions :

- Urbanisme frugal et formes urbaines adaptées
- Exemplarité des aménagements/constructions
- Effort de rénovation énergétique (conciliation avec enjeu architectural)

✓ A l'échelle des déplacements :

- Développement de l'urbanisation en cohérence avec le projet mobilité (stations de mobilité : covoiturage, intermodalité)
- Valoriser les infrastructures disponibles (pôle gare, voie cyclable à développer dans les vallées/ réseau électrique et hydro-électrique)

✓ A l'échelle de l'urbanisme/ modèle d'armature :

- Proposer un modèle de développement territorial qui favorise une diversité de modes de déplacement
- Assurer la proximité des fonctions, des courtes distances
- Permettre la mutualisation des fonctions et développer les dispositifs d'économie circulaire



3.3 Transformer le modèle énergétique du territoire (suite)

Obj 3

▪ Tendre vers l'autonomie énergétique du territoire

✓ Poursuivre la production d'ENR (objectif TEPOS 2040 : 100% d'ENR)

- Assurer une production locale au plus proche des besoins
- Mobiliser en priorité le foncier déjà artificialisé (toitures/ parkings/ délaissés routiers/ anciennes carrières et friches..)
- Assurer la conciliation des projets avec les sensibilités paysagères, agricoles et écologiques/ garantir une non concurrence avec les activités agricoles
- Prioriser ce qui fait consensus (solaire photovoltaïque et thermique sur toiture)
- Assurer un mix énergétique avec un développement raisonné de l'éolien, du bois énergie, de la méthanisation
- Développer les réseaux de chaleur et de froid (climatisation n



▪ S'adapter concrètement aux effets du changement climatique

- ✓ Assurer une gestion économe de la ressource en eau et ce, pour tous les usages
- ✓ Veiller à un principe de précaution vis-à-vis des risques (notamment naturels) afin de limiter l'exposition des populations suite à l'aggravation potentielle des zones soumises
- ✓ Favoriser les innovation/ activités économiques en lien avec le changement climatique (irrigation, types de cultures, cépages...)
- ✓ Intégrer le confort climatique dans les aménagements urbains (présence d'eau et végétalisation)

3.4 Mobiliser la ressource en espace avec parcimonie et responsabilité

Obj 3

- Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels en privilégiant les potentialités dans les tissus existants et en densifiant les surfaces constructibles
- Limiter la consommation des secteurs à forte(s) valeur(s), notamment les espaces irrigables/ AOP/ forte valeur agronomique et écologique – *Identifier des espaces de moindre valeur pour orienter y le développement*
- Fixer des ambitions différenciées selon unités et polarités

Rappel diagnostic (rétrospective 2001-2016)

Nombre d'habitants sur la période : 6700

Unités territoriales	SURFACES (HA)	PART DU TOTAL (%)	RYTHME ANNUEL (HA/AN)	EMPREINTE FONCIÈRE PAR HABITANT (M ² /HAB)	EMPREINTE FONCIÈRE PAR LOGEMENT (M ² /LGT)
Le Crestois	200	44%	13,3	688	652
La Confluence	160	35%	10,7	855	673
Le Pays de Saillans	28	6%	1,9	588	690
La Gervanne - Sye	18	4%	1,2	970	633
Le Haut Roubion	47	10%	3,1	1 057	908
Total général	453 ha	100%	30,2	770	681

3.5 Protéger la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire

Obj 3

- Protéger les espaces naturels remarquables tout comme la nature ordinaire
 - ✓ Protéger les sites et les milieux à forte biodiversité : milieux alluviaux du Rhône et de la Drôme, milieux boisés, milieux ouverts et rocheux de la vallée de la Gervanne et du massif de Saoû,...
 - ✓ Favoriser une gestion durable des massifs et des boisements (dessertes/accès)
 - ✓ Prêter plus d'attention à la nature ordinaire :
Ripisylve des cours d'eau et de la Drôme notamment /Abords des cours d'eau dans les traversées de villes/villages / Réseau de haies, alignement d'arbres ou arbres isolés
 - ✓ Réduire les nouveaux effets d'emprise liés à l'urbanisation ou à des aménagements (dispositifs de production d'ENR, carrières, infrastructures,...) et compenser les atteintes au patrimoine



3.5 Protéger la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire

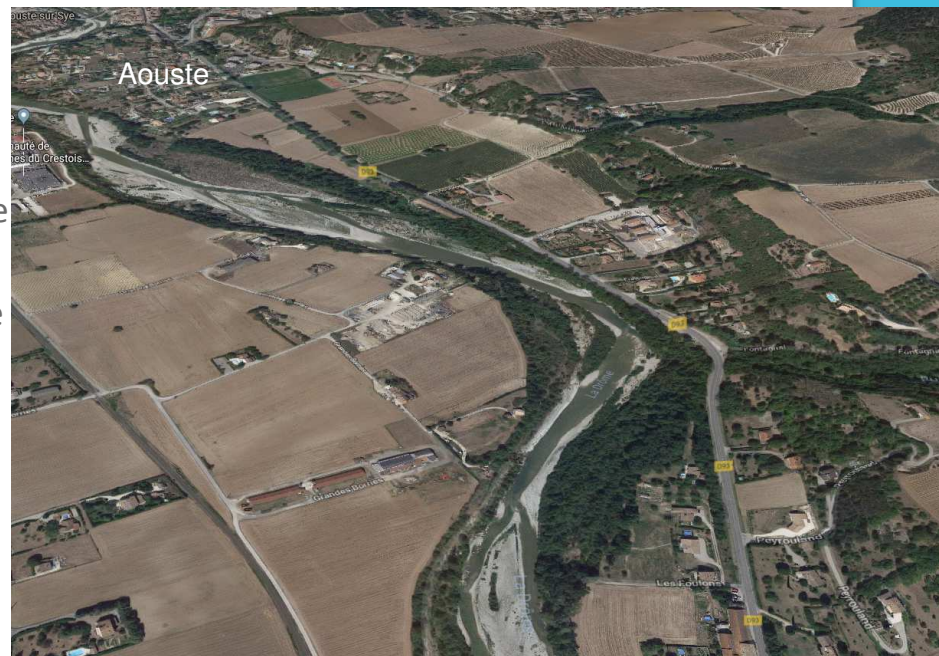
Obj 3

■ Garantir la fonctionnalité écologique du territoire

- ✓ Préserver la fonctionnalité de la Drôme et du Rhône, corridor d'intérêt majeur et ses affluents, zones d'expansion des crues, garants du maillage écologique du territoire
- ✓ Maintenir des coupures d'urbanisation, notamment de part et d'autre de la vallée de la Drôme

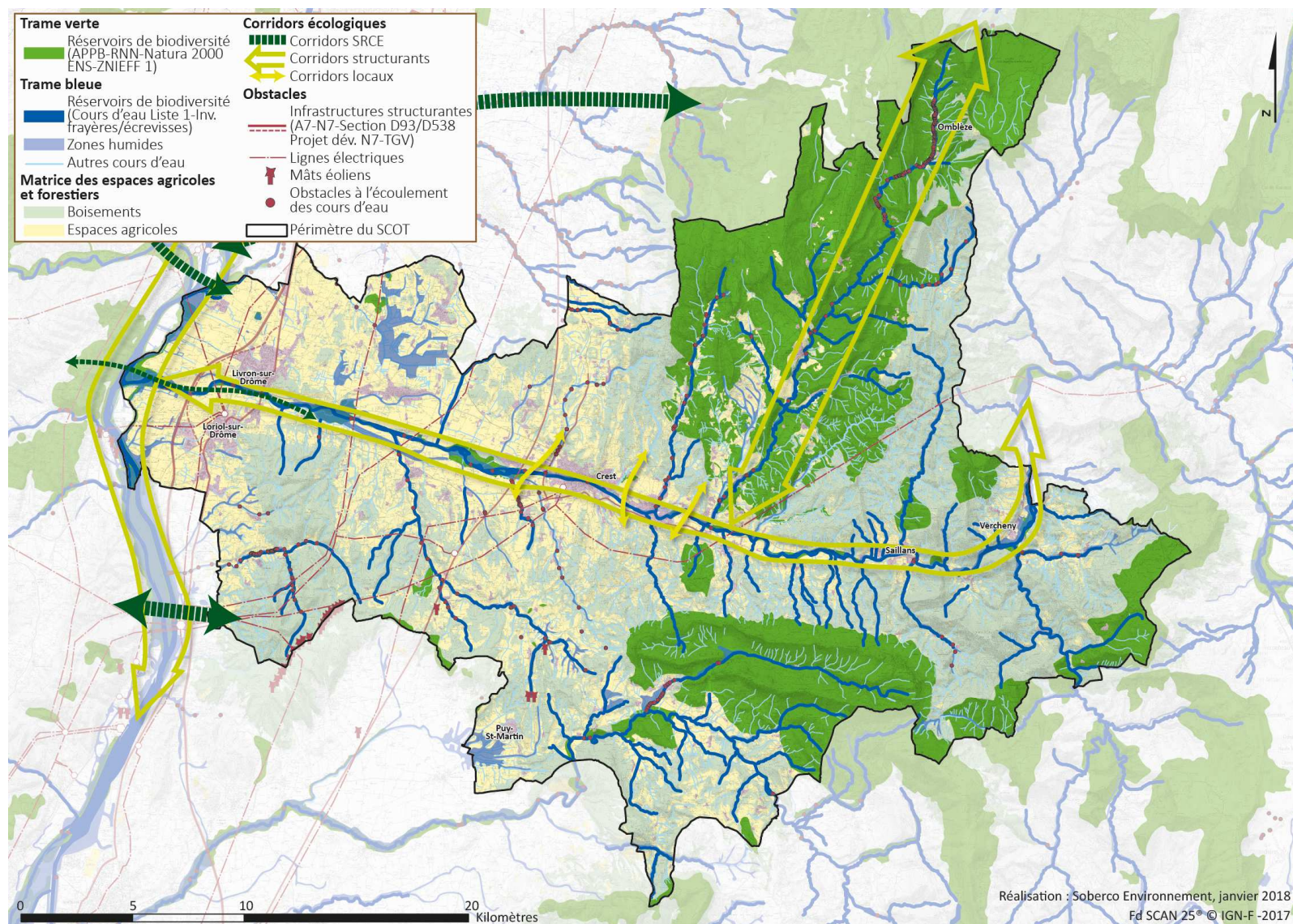
■ Vers un territoire à biodiversité positive

- ✓ Favoriser des activités agricoles, forestières et touristiques qui garantissent et valorisent la diversité écologique
- ✓ Intégrer la biodiversité dans la conception des aménagements urbains (assurer un gain de biodiversité dans le cadre des aménagements) : bénéfique également pour le confort climatique



3.5 Protéger la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire

Obj 3



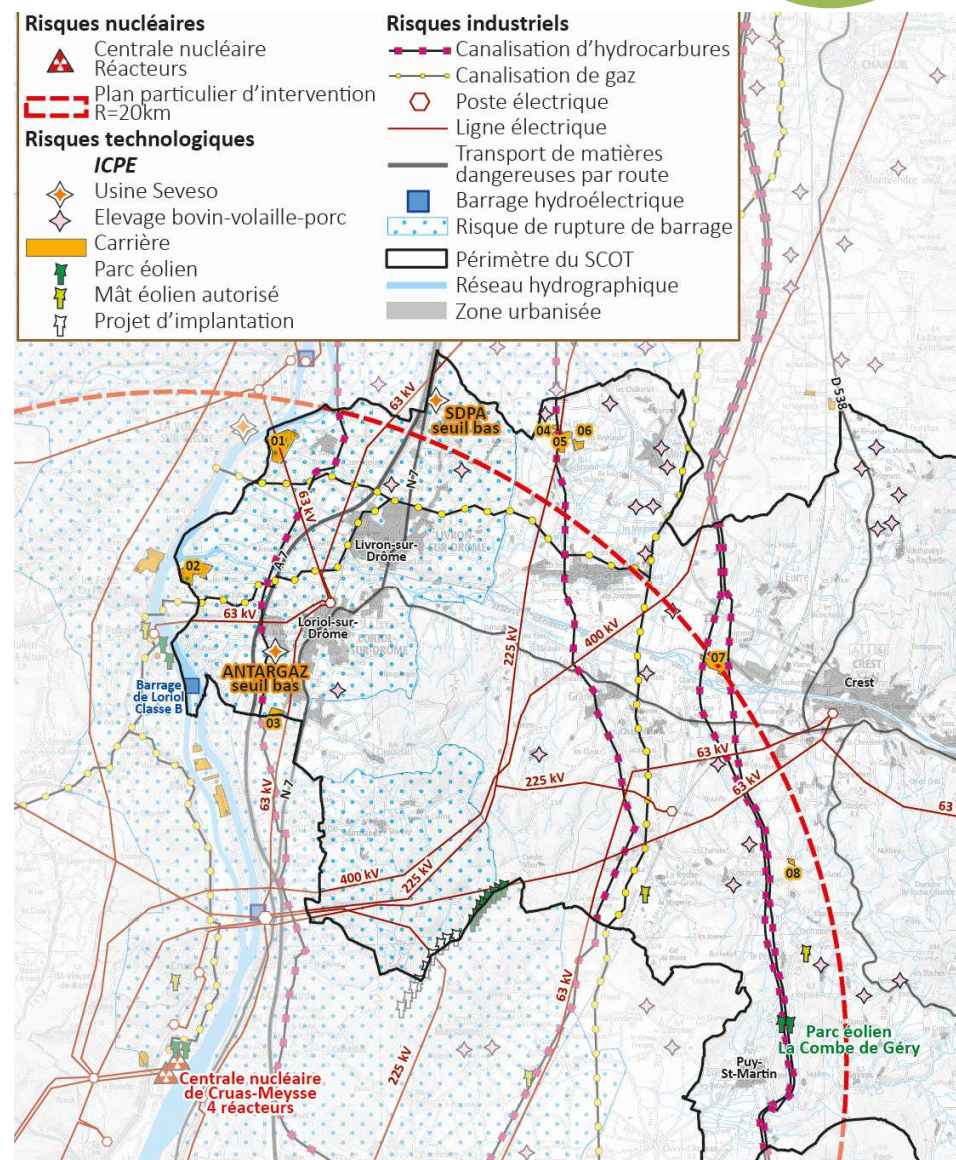
Obj 3

3.6 Maîtriser les risques

Obj 3

■ Maintenir un faible niveau d'exposition aux aléas et aux nuisances

- ✓ Vigilance pour la partie ouest du territoire (*Confluence et frange ouest du Crestois*) pour ne pas augmenter la population exposée aux différents risques industriels et technologiques
- ✓ Tirer profit d'une bonne desserte sans en subir les conséquences :
 - Se tenir éloigné des axes routiers à fort trafic (A7 et Rn dans la vallée du Rhône, RD93) pour limiter l'exposition des habitants aux nuisances acoustiques et aux pollutions



Ressource en eau

- Quel développement pour les communes les plus vulnérables vis-à-vis de la sécurisation de la ressource en eau potable ?
- Quelle option pour le territoire : sécuriser l'approvisionnement local de la ressource prélevée sur le territoire et/ou rechercher des ressources extérieures (et donc accentuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur) ?

Energie

- **Quels principes de localisation des énergies renouvelables à développer ?**
 - Quels critères de définition des secteurs favorables ou non favorables selon les différentes filières de production d'ENR ?
 - Quel paysage « après-pétrole » à concevoir/ imaginer?

Objectif 4

**Développer une mobilité
durable et solidaire**

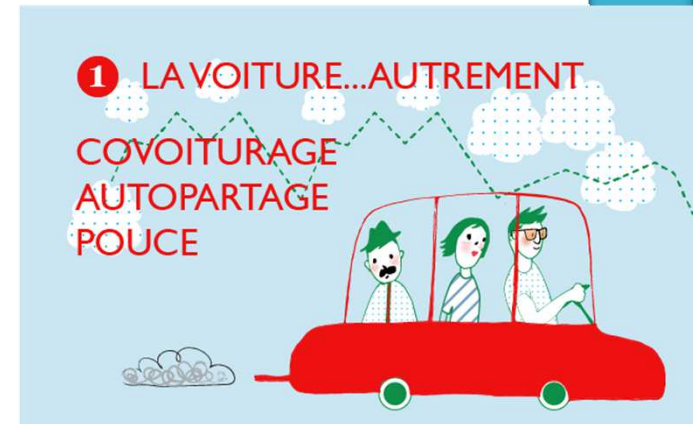
■ 4.2 Concevoir la vallée, et notamment la voie ferrée et le chapelet de « pôles gares », comme un axe structurant de la mobilité durable

- ✓ Miser sur un axe de mobilité alternative performant reliant les pôles le long de « l'axe vallée »
(*TC routier et ferré, ViaRhôna, VéloDrôme, Itinéraires cyclables..*)
- ✓ Valoriser davantage l'usage économique des grandes infrastructures de transport (*ex : axe ferré, Itinéraires cyclables, accessibilité routière comme vecteur de développement des activités industrielles, tertiaires, touristiques...*)
- ✓ Structurer un plan de mobilité vélo sécurisé, avec rabattement des vallées adjacentes sur l'axe de la vallée de la Drôme



■ 4.3 Structurer le territoire autour de bassins de mobilités de proximité offrant un panel de solutions de mobilité adaptées

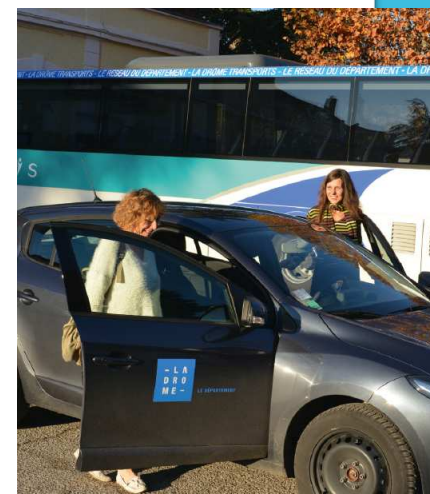
- ✓ Définir sur chaque bassin de proximité, une offre de transport adaptée à la structuration territoriale
- ✓ Définir un bouquet d'écomobilité adapté à chaque commune assurant un maillage territorial (réseau de station de mobilité reliée entre elles)
- ✓ Renforcer et développer une offre de transports collectifs mieux adaptée aux besoins des habitants
- ✓ Encourager et affirmer le rôle des modes actifs (marche et vélos) - Prévoir des aménagements adaptés et anticiper le développement des nouvelles mobilités
- ✓ Accompagner l'évolution de l'automobile pour les usages collectifs/ partagés : développement de l'électromobilité, de l'autopartage, du covoiturage (Etoffer le maillage des aires présentes sur le territoire, développer la mise en relation des usagers...)





- **4.4. Développer une offre de mobilité solidaire et créatrice de lien social**
 - ✓ Adapter les solutions de mobilité pour assurer une réponse aux besoins des publics les plus précaires et aux évolutions, liées au vieillissement...
 - ✓ Garantir à tous, une accessibilité aux principaux services et équipements du territoire : forte dimension sociale et de la mobilité, bouquet de mobilité solidaire

- **4.5. Intégrer les besoins de logistique dans le plan de mobilité**
 - ✓ Développer le fret



TAD Mouv' à Crest



3

Discussions